

Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles en 1910

JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES

Section BELGE  
(Indiquer le pays.)

20 Jun  
19 Juillet 10

Groupe XIV

N° du catalogue général officiel.....

Classe 87

N° du catalogue particulier.....

QUESTIONNAIRE

Prière d'écrire lisiblement.

Nos.	QUESTIONS.	RÉPONSES.	ANNEXES.
1	Nom, prénom ou raison sociale et adresse.  Date de la fondation de la maison. <u>7 Decembre 1897</u> dibut de l'Helkiase Noms des prédécesseurs.	<u>Helkiase</u> <u>des Dames Straninckes</u> <u>de St Augustin</u> <u>de l'hospice N.D. à la rose</u> <u>de Lestrivez</u>	
2	Spécification SOMMAIRE des objets exposés.	<u>Cebratillon de diverse grandeurs</u> <u>des différents produits Helkiase</u> <u>Sous leur forme commerciale.</u> <u>Helkiase en poudre</u> <u>Solution d'Helkiase barigee</u> <u>Solution d'Helkiase au Seblimé</u>  <u>Quelques photographies de ces</u> <u>particuliers intéressants traités</u> <u>par l'Helkiase</u> <u>Attestation de guérison obtenue</u> <u>par l'usage des produits Helkiase</u>  <u>Le tout placé sur un meuble de style</u> <u>de quinzième siècle remarquable par</u> <u>sa forme et par son état de conservation</u>	
3	Emplacement des objets. Indiquer suivant le cas :  Halles de l'Industrie. — Galerie des machines et annexes. — Pavillons isolés. — Jardins.	<u>Halles de la Section Belge</u> <u>Pavillon de la collectivité des</u> <u>Médicaments</u> <u>que vous pouvez désigner</u> <u>d'après d'autres pièces</u> <u>que vous pouvez</u> <u>présenter</u> <u>sans doute</u>	

4	<p>Genre d'industrie.</p> <p>Spécialité de la maison.</p> <p>Indications techniques sur les produits exposés.</p>	<p><i>Spécialité pharmaceutique</i></p>									
5	<p>Points spéciaux sur lesquels l'exposant désire attirer l'attention du Jury.</p>	<p><i>Efficacité du remède pour les maux de famille ulcères, dartres, eczémas Brûlures, blessures plaies quelconques, même gangrènes plaies chirurgicales</i></p>	<p><i>I Amersé</i>  <i>Attestations de Médecins</i>  <i>II</i>  <i>Circulaires mode d'emploi</i>  <i>diplomates</i></p>								
6	<p>Lieu de fabrication, atelier, lieu d'exploitation.</p>	<p><i>Lezennes</i></p>	<p><i>III</i>  <i>Album de premiers certificats</i>  <i>IV</i></p>								
7	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Nombre d'ouvriers ou employés</td> <td rowspan="2">dans les établissements fermés.</td> <td>Hommes.</td> </tr> <tr> <td>Femmes.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2">au dehors.</td> <td>Hommes.</td> </tr> <tr> <td>Femmes.</td> </tr> </table>	Nombre d'ouvriers ou employés	dans les établissements fermés.	Hommes.	Femmes.		au dehors.	Hommes.	Femmes.	<p><i>(Diagonal line)</i></p>	<p><i>Photographies</i></p>
Nombre d'ouvriers ou employés	dans les établissements fermés.			Hommes.							
		Femmes.									
	au dehors.	Hommes.									
		Femmes.									
8	<p>Nombre et espèces des moteurs.</p>	<p><i>(Diagonal line)</i></p>									
9	<p>Somme totale de force de chevaux disponibles.</p>	<p><i>(Diagonal line)</i></p>									
10	<p>Spécification détaillée des machines employées et autres appareils de travail.</p>	<p><i>(Diagonal line)</i></p>									
11	<p>Objets dont l'exposant a introduit la fabrication dans son pays.</p>	<p><i>(Diagonal line)</i></p>									

12	Dispositions pour l'utilisation la plus profitable des matières brutes et auxiliaires et surtout des déchets.		
13	Améliorations apportées aux machines et autres appareils.		
14	Matières brutes et auxiliaires nouvellement introduites.		
15	Dispositions spéciales adoptées dans les ateliers, en vue de la salubrité et de la sécurité.	<i>La fabrication n'a rien d'insalubre</i>	
16	Institutions patronales : Caisses de secours ; Assurances contre les accidents ; Pensions de retraite ; Maisons ouvrières ; Fourneaux économiques ; Crèches ; Hôpitaux ; Écoles ; etc.		
17	Valeur de la production moyenne de l'année.		
18	Quantités exportées et principaux débouchés.	<i>Maisons des Indes anglaises de cargo France - Italie - Espagne Roumanie - Japon Dessus la liste</i>	
19	Autres entreprises industrielles de l'exposant.		
20	Récompenses obtenues précédemment dans les Expositions universelles et internationales officielles.  (Indiquer la classe.)	<i>Médaille d'argent à l'exp. intern. d'Anvers 1901 Médaille d'or à l'exp. intern. de Brno 1901  Cité de récompenses obtenues aux expositions autrichiennes</i>	

21	Classe dans laquelle l'exposant désire voir ses objets rangés pour être jugés. (Voir classification générale.)	<i>Spécialités pharmaceutiques</i>
22	Désignation des autres classes dans lesquelles l'exposant est également inscrit et admis.	<i>Correspondance</i>
23	Collaborateurs pour lesquels l'exposant demande une récompense.  Les personnes préposées à la direction d'un établissement industriel ou commercial (directeurs-gérants, administrateurs délégués, etc.) ne peuvent pas être considérées comme collaborateurs pour l'obtention de diplômes. (Art. 24 du règlement du jury.)  (Indiquer le nom, le prénom, l'adresse, l'ancienneté, les services rendus, les récompenses antérieurement obtenues dans les expositions universelles et internationales officielles.)  (Avoir soin d'inscrire le mot <i>Madame</i> ou <i>Mademoiselle</i> devant le nom des collaboratrices.)	
24	Coopérateurs pour lesquels l'exposant demande une récompense. (Contremaîtres et ouvriers.)  (Indiquer le nom, le prénom, l'adresse, l'ancienneté, les services rendus, les récompenses antérieurement obtenues dans les expositions universelles et internationales officielles.)  (Avoir soin d'inscrire le mot <i>Madame</i> ou <i>Mademoiselle</i> devant le nom des coopératrices.)	

Cachet de la Maison.

(Date)

*19 Juillet 1910* (Signature)

*Cachet de  
Dame Alix*

**AVIS IMPORTANT.**

1. Les exposants qui ne soumettront pas le questionnaire rempli au plus tard le **5 juillet**, par l'entremise de leur Commissaire général, ne devront s'attribuer qu'à eux-mêmes la faute si leurs objets exposés ne sont pas suffisamment appréciés par le Jury à défaut de renseignements nécessaires.
2. Les exposants sont priés, dans le cas où l'espace de chaque rubrique ne suffirait pas, d'ajouter les données respectives sur des feuilles séparées, en y notant le numéro de la question, et d'en faire mention dans la colonne « ANNEXES ».